



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2025-GC-184

Couper dans le sport alors que la Suisse vibre pour l'Euro Féminin 2025 – quelle réaction du Conseil d'Etat ?

Auteur :	Bonny David
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	08.07.2025
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	08.07.2025
Réponse du Conseil d'Etat :	29.09.2026

I. Question

La Suisse accueille l'UEFA Euro féminin 2025, un événement sportif majeur, qui suscite un fort engouement populaire, les stades affichant déjà complet pour les matchs de l'équipe nationale.

Paradoxalement, dans ce contexte de mobilisation autour du sport, la Confédération annonce des mesures d'économie qui touchent directement l'encouragement au sport, notamment le programme Jeunesse+Sport (J+S) et l'utilisation des infrastructures sportives. Ces coupes budgétaires sont incompréhensibles au vu du rôle crucial que joue le sport dans la société, notamment dans l'encadrement de la jeunesse, la promotion de la santé et la cohésion sociale. Les clubs locaux et régionaux, la plupart gérés par des bénévoles, seront directement impactés. Dans le canton de Fribourg, la suppression de subventions compromet l'organisation de camps sportifs, d'entraînements réguliers et, dans certain cas, la survie même de certain club.

Alors que des montants conséquents ont pu être mobilisés pour soutenir l'organisation des championnats du monde de hockey, on peut s'interroger sur les moyens que le Conseil d'Etat est prêt à mettre en œuvre pour préserver les structures sportives de base dans notre canton.

Dans ce cadre, je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat est-il intervenu auprès de la Confédération à propos de ces coupes dans le domaine du sport ? Si oui, de quelle manière, et quelles ont été les réponses reçues ? Si non, pour quelles raisons ?
2. Le Conseil d'Etat est-il conscient des conséquences concrètes de ces décisions sur les clubs sportifs fribourgeois et sur l'offre destinée à la jeunesse ?
3. Le Conseil d'Etat envisage-t-il des mesures de compensation ou de soutien transitoire, au niveau cantonal, afin de limiter les effets négatifs de ces coupes sur les structures sportives locales ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. *Le Conseil d'Etat est-il intervenu auprès de la Confédération à propos de ces coupes dans le domaine du sport ? Si oui, de quelle manière, et quelles ont été les réponses reçues ? Si non, pour quelles raisons ?*

Le Conseil d'Etat est intervenu auprès de la Confédération concernant la réduction annoncée des moyens alloués au programme Jeunesse+Sport (J+S).

Le 4 juillet 2025, les ministres cantonaux chargés du sport de Suisse romande, dont le conseiller d'Etat fribourgeois Romain Collaud, ont adressé une lettre commune au conseiller fédéral Martin Pfister pour faire part de leur « grave inquiétude » face à la mesure d'économie prévue dans le budget fédéral 2026. Celle-ci prévoit une diminution de 2,2 millions de francs du financement de J+S, qui, compte tenu de la croissance des activités, se traduirait par une réduction de 20 % des subventions J+S dès 2026.

Cette démarche s'inscrit dans une position commune des cantons romands de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. Dans leur courrier, les six cantons demandent à la Confédération de reconsidérer la mesure d'économie dans le cadre des débats parlementaires sur le budget 2026 et, au contraire, d'augmenter les montants budgétaires consacrés au subventionnement des activités J+S afin de tenir compte de l'augmentation de l'offre sportive destinée aux enfants et aux jeunes.

Cette position a également fait l'objet d'un communiqué conjoint publié le 8 juillet 2025. Les cantons romands y réaffirment leur opposition à la réduction annoncée de 2,2 millions de francs et rappellent que celle-ci intervient alors que plus de 680'000 enfants et jeunes ont participé à des activités J+S en 2024, soit une progression de 6 % en une année.

Le 12 septembre 2025, le Conseil fédéral a finalement annoncé une augmentation de 28 millions de francs du crédit J+S pour 2026, en plus de 20 millions pour 2025. L'objectif était précisément d'éviter une réduction des subventions malgré la hausse du nombre de participants. Le Parlement a ensuite confirmé cette orientation dans le cadre du budget 2026 : une annonce tardive du Conseil fédéral prévoyait les 28 millions supplémentaires pour compenser la croissance du programme et maintenir les taux de subventionnement.

L'intervention des cantons, de Fribourg notamment, a donc permis d'éviter la perte sèche annoncée pour nos clubs sportifs fribourgeois.

2. *Le Conseil d'Etat est-il conscient des conséquences concrètes de ces décisions sur les clubs sportifs fribourgeois et sur l'offre destinée à la jeunesse ?*

Au vu des décisions prises en septembre 2025, cette problématique n'est plus d'actualité.

Cependant, le Conseil d'Etat est pleinement conscient des conséquences potentielles qu'aurait eues cette réduction. La diminution annoncée intervenait alors même que la demande pour les activités J+S est en forte progression. Les cantons romands ont notamment relevé qu'une réduction de 20 % des subventions risquait de fragiliser les associations sportives, de décourager l'engagement bénévole et de restreindre l'accès au sport, notamment pour les jeunes issus de milieux moins favorisés.

Pour le canton de Fribourg, ces enjeux restent d'autant plus importants que le sport associatif repose largement sur l'engagement de structures locales et de bénévoles. Le Conseil d'Etat partage toujours l'appréciation selon laquelle J+S constitue un instrument essentiel de promotion de la

santé, de cohésion sociale, d'intégration et d'éducation aux valeurs citoyennes. La lettre commune des cantons romands a souligné précisément le rôle de J+S comme l'un des principaux piliers du soutien au sport en Suisse.

3. *Le Conseil d'Etat envisage-t-il des mesures de compensation ou de soutien transitoire, au niveau cantonal, afin de limiter les effets négatifs de ces coupes sur les structures sportives locales ?*

Au vu des décisions prises en septembre 2025, cette problématique n'est plus d'actualité.

Les deux principaux instruments cantonaux de soutien au sport, soit la Commission LoRo-Sport et le Fonds cantonal du sport, sont déjà fortement, voire pleinement, mobilisés. La LoRo-Sport consacre environ un tiers des montants reçus directement aux associations sportives fribourgeoises, sans compter les cours, camps et entraînements fractionnés. Une augmentation des aides destinées aux clubs ne pourrait dès lors se faire qu'au détriment d'autres soutiens, notamment ceux consacrés aux infrastructures sportives, au matériel, aux centres de formation, aux athlètes de la relève et de l'élite ou encore aux manifestations sportives.

De même, le Fonds cantonal du sport, actuellement doté d'environ 2 millions de francs, finance déjà diverses activités et projets d'utilité publique, notamment dans les domaines du sport-santé, de l'activité physique au quotidien, de l'éthique, du sport scolaire facultatif ou encore du programme SAF. Il soutient également certains événements sportifs spécifiques. Ces moyens font l'objet d'une planification de la répartition entre les différents domaines soutenus qui ne laisse que peu de marge de manœuvre.

Dans ces conditions, utiliser ces instruments pour compenser les réductions fédérales serait revenu essentiellement à déplacer le financement d'un domaine vers un autre, sans apporter de solution durable au problème.

Le Conseil d'Etat reste toutefois attentif à l'évolution de la situation et à ses éventuelles conséquences pour le paysage sportif fribourgeois. Il continuera, dans la mesure des moyens disponibles, à soutenir un sport diversifié, accessible et dynamique dans notre canton, en collaboration avec les associations, les clubs et les différents partenaires du domaine sportif.